



Nom de la politique : Immunisation

Groupe concerné : Étudiants

But : Veiller à ce que les étudiants présentent une preuve d'obtention des vaccins appropriés pour éviter qu'ils s'exposent à des risques indus et qu'ils présentent un risque pour leurs patients.

Note : Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Immunisation

Avant d'amorcer leurs études en médecine ou en médecine dentaire, les étudiants doivent fournir la preuve qu'ils ont reçu les vaccins adéquats pour éviter de s'exposer à risques excessifs et de présenter un risque pour leurs patients, conformément à l'information du Pôle bien-être étudiant de McGill :

<https://www.mcgill.ca/wellness-hub/fr/rencontrez-un-professionnel/vaccins>

Tout étudiant doit être immunisé contre l'hépatite B et doit faire mesurer ses titres d'hépatite B (Ac anti-HBs). Tout non-répondeur subira un test de dépistage de l'antigène de surface de l'hépatite B (AgHBs). Un non-répondeur se verra offrir du counseling par le Service de santé pour les étudiants. Un étudiant contrôlé positif pour l'antigène de surface devra rencontrer le vice-doyen, Études médicales de premier cycle. Si la reprise de la sérologie ne confirme pas l'immunité, et si la personne n'est pas porteuse, elle aura le choix d'une autre série de vaccins ou d'une série de vaccins intradermiques pour tenter la séroconversion.

La vaccination antigrippale est obligatoire une fois par an pour tous les étudiants, qui doivent conserver une preuve de vaccination.

La vaccination contre des maladies infectieuses peut être requise, si nécessaire.

Les étudiants ont accès au Pôle bien-être étudiant de McGill dès qu'ils sont acceptés dans le programme. Ils doivent prendre rendez-vous en appelant au 514-398-6017.

Les étudiants qui choisissent de passer par leur médecin de famille ou leur CLSC pour leurs immunisations doivent suivre les exigences de McGill en matière d'immunisation, car le Service de santé pour les étudiants de McGill n'accepte pas les autres protocoles d'immunisation.

Le ou les formulaires remplis doivent être retournés au Pôle bien-être étudiant le 31 juillet au plus tard. Toutes les exigences en matière d'immunisation doivent être satisfaites pour le 31 juillet. Les étudiants qui ne se conforment pas à ces exigences pourraient être contraints d'abandonner le programme.

Note

Pour la politique sur les infections virales transmissibles par le sang, veuillez consulter :
<https://mcgill.ca/ugme/fr/politiques-et-procedures/infections-virales-transmissibles-par-le-sang>

